



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP NIMES OUEST
SAID SECTEUR 1
15 BD ETIENNE SAINTENAC
30024 NIMES CEDEX 9

Vos références

Numéro fiscal (C) : 05 57 512 289 047

Référence de l'avis : 22 30 A371152 19

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

7 RUE DE LA MAISON CARREE

30000 NIMES

Numéro FIP : 300 70 70 6188157789 4 A

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 26/07/2022

Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 30016

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
SIP NIMES OUEST
SAID SECTEUR 1
15 BD ETIENNE SAINTENAC
CS 10001
30024 NIMES CEDEX 9

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.

Revenu fiscal de référence : 5 910

Nombre de parts : 1,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2022

N°fiscal : 05 57 512 289 047

Impôt sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : SCHRODER

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				1,50
Détail des revenus		Déclar. 1		Total
Salaires.....		397		
Autres revenus imposables.....		6170		
Total des salaires et assimilés ²		6567		
Déduction 10% ou frais réels.....	-	657		
Salaires, pensions, rentes nets.....		5910		5910
Revenu brut global.....				5910
Revenu imposable.....				5910
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				5910
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :		Déclar. 1		Enfant(1)
Plafond total de 2020.....		16062		16062
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....		3973		3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052		+ 4052	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114		+ 4114	
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114		+ 4114	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Plafond pour les cotisations versées en 2022.....

= 16253

= 16253

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer

0,00%